

**RAPPORT N° 94/4-29  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'HOTEL DE VILLE**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE PASSER  
LES MARCHES DE TRAVAUX**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Vincent BRUNELLE, Architecte en Chef des Monuments Historiques chargé d'assurer la maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'ancien Hôtel de Ville, vient de me remettre le Dossier de Consultation des Entreprises pour la première phase des travaux à effectuer pour restaurer cet édifice.

Compte tenu des dernières investigations effectuées sur les structures porteuses de l'édifice, le programme de cette première phase de travaux est le suivant :

- Installation de chantier
- Travaux de démolition (boiseries intérieures, plancher de l'étage, enduits intérieurs)
- Traitement curatif et préventif de l'ensemble du bâtiment depuis les fondations
- Travaux de consolidations
- Réfection des joints et enduits intérieurs
- Réfection totale de l'ossature du plancher de l'étage

Le coût total prévisionnel de cette première phase scindée en 2 tranches y compris honoraires de maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, frais de relevés du bâtiment, épreuves sur poutres est estimé à 8 000 000 F H.T.

.../...

Le plan de financement est le suivant :

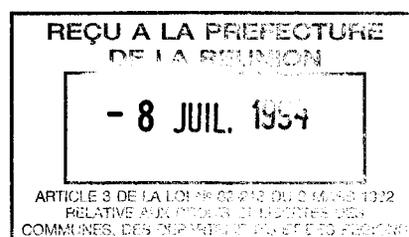
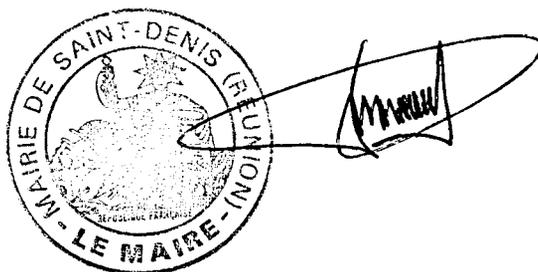
	Dépenses prévisionnelles	Financement
<b>1ère tranche FERME</b>	Levé topo : 37 000 F Diagnostic structures : 43 000 F Epreuves sur poutres : 57 000 F Honoraires de M.O. (études pour l'ensemble de la restauration et contrôle travaux 1ère tranche) : 973 000 F Honoraires de contrôle technique : 50 000 F Travaux : 2 840 000 F ----- 4 000 000 F	- Subvention Etat 1994 : 2 000 000 F Ministère de la Culture (crédits de réutilisation des Monuments Historiques) sollicitée en 1993  - Commune de St-Denis : 2 000 000 F (B.P. 1994 Ch. 900 Art. 232-007)  ----- 4 000 000 F
<b>2ème Tranche CONDITIONNELLE</b>	Travaux : 3 700 000 F Honoraires M.O. (contrôle travaux) Honoraires (contrôle technique) : 70 000 F  ----- 4 000 000 F	Subvention Etat 1994 : 2 000 000 F Ministère de la Culture (crédits de réutilisation des Monuments Historiques) à solliciter en 1994  - Commune de St-Denis : 2 000 000 F (B.P. 1994 Ch. 900 Art. 232-007)  ----- 4 000 000 F
<b>1ère PHASE : (1ère tranche FERME et 2ème tranche CONDITIONNELLE)</b>	- Travaux : 6 540 000 F - Honoraires M.O. 1 203 000 F - Honoraires (contrôle technique) : 120 000 F - Levés, diagnostic essais: 137 000 F  ----- <b>TOTAL : 8 000 000 F</b>	- Subvention Etat : 4 000 000 F  - Commune de St-DENIS : 4 000 000 F  ----- <b>TOTAL : 8 000 000 F</b>

Je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement de cette 1ère phase de travaux
- M'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat :
  - crédits de réutilisation des monuments historiques pour la tranche conditionnelle
  - crédits pour l'entretien des monuments historiques pour le traitement chimique de la charpente et du beffroi ;
- M'autoriser à lancer la procédure d'appel à la concurrence des entreprises pour la réalisation de la 1ère phase des travaux sous forme d'appel d'offres restreint suivant l'article 297 du Code des Marchés Publics ;
- M'autoriser à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 94/4-29**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mercredi 29 juin 1994**

**OBJET**

**PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'HOTEL DE VILLE**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE PASSER  
LES MARCHES DE TRAVAUX**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/4 -29 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(3 Oppositions dont 1 vote par procuration)**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement (cf. annexe) de cette 1ère phase de travaux

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter les subventions de l'Etat :

- crédits de réutilisation des monuments historiques pour la tranche conditionnelle,
- crédits pour l'entretien des monuments historiques pour le traitement chimique de la charpente et du beffroi.

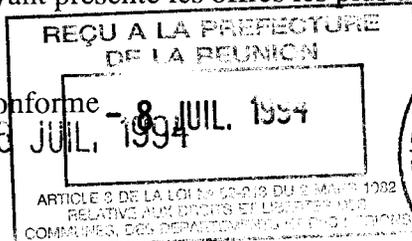
**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel à la concurrence des entreprises pour la réalisation de la 1ère phase des travaux sous forme d'appel d'offres restreint suivant l'article 297 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Pour extrait certifié conforme  
Saint-Denis, le 08 JUIL, 1994



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses prévisionnelles	Financement
1ère tranche FERME	Levé topo : 37 000 F Diagnostic structures : 43 000 F Epreuves sur poutres : 57 000 F Honoraires de M.O. (études pour l'ensemble de la restauration et contrôle travaux 1ère tranche) : 973 000 F Honoraires de contrôle technique : 50 000 F Travaux : 2 840 000 F <hr/> 4 000 000 F	- Subvention Etat 1994 : 2 000 000 F Ministère de la Culture (crédits de réutilisation des Monuments Historiques) sollicitée en 1993  - Commune de St-Denis : 2 000 000 F (B.P. 1994 Ch. 900 Art. 232-007)  <hr/> 4 000 000 F
2ème Tranche CONDITIONNELLE	Travaux : 3 700 000 F Honoraires M.O. (contrôle travaux) Honoraires (contrôle technique) : 70 000 F  <hr/> 4 000 000 F	Subvention Etat 1994 : 2 000 000 F Ministère de la Culture (crédits de réutilisation des Monuments Historiques) à solliciter en 1994  - Commune de St-Denis : 2 000 000 F (B.P. 1994 Ch. 900 Art. 232-007)  <hr/> 4 000 000 F
1ère PHASE : (1ère tranche FERME et 2ème tranche CONDITIONNELLE)	- Travaux : 6 540 000 F - Honoraires M.O. 1 203 000 F - Honoraires (contrôle technique) : 120 000 F - Levés, diagnostic essais: 137 000 F  <hr/> TOTAL : 8 000 000 F	- Subvention Etat : 4 000 000 F - Commune de St-DENIS : 4 000 000 F  <hr/> TOTAL : 8 000 000 F

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 29 JUIN 1994

LE MAIRE

M. TAMAYA

